Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 056-215602210-20260121-20260121_D03-DE

COMMUNE DE ST JACUT LES PINS

Extrait du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 21 janvier 2026

Le vingt-et-un janvier deux mil vingt-six à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de SAINT JACUT LES PINS proclamés par le Bureau Electoral à la suite des opérations du 15 Mars 2020 se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 16 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19 **Présents : 13** **Pouvoirs : 2** **Excusé : 1** **Absents : 3**
Votants : 15

Présents : MM. GUILLOTIN Didier, STEVANT Béatrice, BOUCHON Sophie, CARPENTIER Olivier, GEFFRAY Fabrice, BLANCHARD Pierre-Jacques, RICHARD Nathalie, HEMERY Sara, MOQUET Laure, THEAUDIN Mélanie, ROYER Christophe, LAURENT Marie-Thérèse, ALAGNA Romain formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Mme LEBEL TUAL Alexandra (pouvoir à HEMERY Sara), CRONIER Martine (pouvoir à THEAUDIN Mélanie)

Excusé : M. LANGE Richard

Absents : MM. CHAIN Laurent, DESMARES Denis, LE PORHO François

Secrétaire de séance : Mme STEVANT Béatrice

Réf. 20260121– D03

PERSONNEL COMMUNAL : emplois saisonniers

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder au recrutement de personnels saisonniers durant le printemps et l'été 2026.

VU le Code général des collectivités territoriales

CONSIDERANT la nécessité de recourir à deux emplois saisonniers pour répondre à la charge de travail de cette période de pic d'activités

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de procéder au recrutement de personnel auxiliaire du 10 mars au 15 octobre 2026, à titre temporaire, pour une période de 6 mois, au poste suivant :

Affectation	*Emploi*	*Durée hebdo maximale*	*Mission*
Services techniques	Adjoint Technique Territorial	39 heures	Agent polyvalent (voirie, espaces verts, bâtiments, …)

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 056-215602210-20260121-20260121_D03-DE

DECIDE de procéder au recrutement de personnel auxiliaire du 13 Juin au 13 Septembre 2026, à titre temporaire, au poste suivant :

Affectation	*Emploi*	*Durée hebdo*	*Mission*
Camping municipal	Adjoint Technique Territorial	13,50 heures	Entretien et gestion du camping

PRECISE que les heures de découverte touristique proposées par l'office du tourisme seront ajoutées au contrat saisonnier ;

CHARGE Monsieur le Maire de procéder aux recrutements et d'établir le contrat correspondant.

Pour extrait certifié conforme.
ST-JACUT-LES-PINS, le 22 janvier 2026

Le Maire – Didier GUILLOTIN

La secrétaire – Béatrice STEVANT

MAIRIE DE ST-JACUT LES PINS
56 Morbihan

Publié le : 23 janvier 2026